



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2026 à 20h30

Convocation du 09 février 2026

Etaient présents	
Philippe DECOBERT Jean-Philippe GUENARD Maryse SMIGIELSKI Daniel GEORGES Maryvonne DOYEN Yves MAUBANT Marie-José AUBERT Etienne BOSETTI Jacky ROBERT Julien BROSSE Valérie LLINARES Véronique BONANNO Yann TRONCHET	Muriel BAJOT Jean PETRONIO Amandine GOI Renaud MARIAGE (arrivé à 20h45)

Absent(e)s excusé(e)s :

Nicolas VASCHETTO
Céline POIX

Donne procuration :

Nicolas VASCHETTO donne procuration à Daniel GEORGES
Céline POIX donne procuration à Yves MAUBANT

Secrétaire de séance :

Daniel GEORGES

ORDRE DU JOUR :

<u>1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>	2
<u>2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2026</u>	2
<u>3 FINANCES</u>	2 à 5
3.1 : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactive	2
3.2 : Remboursement emprunt par anticipation	3
3.3 : Subventions aux associations	3
3.4 : Loyers des professionnels de santé situé au Pôle de Santé n°1	4
3.5 : Loyer de la maison rue Marcel DORIGNY	4
3.6 : FDEA travaux de dissimulation des réseaux rue Jean Macé	4
3.7 : Tarif des accompagnants pour le repas des seniors	4
3.8 : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police	4 à 5
<u>4 URBANISME</u>	5
4.1 : Bien sans maître	5
4.2 : Présentation des plans d'aménagement du Lotissement l'Épigneau	5
<u>5 COMMUNICATION DU MAIRE</u>	5
5.1 : Composition d bureau de vote élections municipales	5
5.2 : Information sur l'agence postale communale	5
5.3 : Rapports des commissions	5
5.4 : Agenda	5
<u>6 QUESTIONS DIVERSES</u>	5

1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération 26_09

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Daniel GEORGES en qualité de Secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 26_10

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2026 n'appelle pas d'observation.
Il est adopté à l'unanimité.

3 FINANCES

3.1 Renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactive

Délibération 26_11

Le Maire, informe le Conseil Municipal que pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie du budget principal, la Commune d'Aiglemont contracte auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) au taux variable indexé sur € STR plus marge 1 % suivant les conditions suivantes :

- La périodicité du prélèvement automatique des intérêts est trimestrielle.
- La durée de la LTI est de 1 an.
- La commission de non-utilisation est de 0,30 %.
- Les frais de dossier s'élèvent à 0,10 % du montant emprunté avec un minimum de 300 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document relatif à la Ligne de Trésorerie Interactive et dégage les crédits nécessaires.

3.2 Remboursement emprunt par anticipation

Délibération 26_12

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, sur la possibilité de remboursement par anticipation l'emprunt de 300 000 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe sous le numéro 527639G.

Cette écriture sera réalisable dès le vote du budget principal 2026 et sera complétée par les intérêts en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser l'emprunt par anticipation et dégage les crédits nécessaires.

3.3 Subventions aux associations

Délibération 26_13

La Commission des Finances, réunie le samedi 14 février dernier, a étudié les demandes de subventions des associations dont le tableau suivant présente les demandes :

Les représentants des différentes associations suivantes ne prennent pas part au vote :

Daniel GEORGES pour la S.A.B, ALICIA et l'OCPAM
Jean-Philippe GUENARD et Maryse SMIGIELSKI pour Alicia
Julien BROSSE pour la Section des Anciens Combattants
Philippe DECOBERT pour le C.G.H.A.
Jacky ROBERT pour le CDF

ASSOCIATIONS	2026	
	Subvention	Subvention
	demandée	proposée
Olympique Charleville Prix Ardenne Métropole OCPAM	>2000	2000
Comité des Fêtes et Loisirs d'Aiglemont CDF	1000	1000
Alicia	900	900
Section des Anciens Combattants	700	700
Les Aiglephiles	300	300
Batterie Fanfare l'Aiglemontaise BFA	1000	1000
Aiglemont AIKIDO Club	300	300
Solidarité Aiglemont Bohicon SAB	4000	4000
Cercle de Généalogie et d'Héraldique des Ardennes CGHA	1000	1000
Faisons du sport contre le cancer	250	250
Association des Belles Voitures Ardennaises ABVA	500	500
LISA	?	0
Circuit des Ardennes	50	50
ALMEA	325	0
Banque alimentaire	?	0
AMF Téléthon	?	0
<i>Non affecté</i>		2000
TOTAL	12 325	14000

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, les subventions proposées sauf, Amandine GOI, Muriel BAJOT, Jean PETRONIO et Renaud MARIAGE qui votent contre les subventions versées aux associations Solidarité Aiglemont Bohicon et Olympique Charleville Prix Ardenne Métropole.

3.4 Loyers des professionnels de santé situé au Pôle de Santé n°1

Délibération 26_14

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis 2025 il a décidé de ne pas augmenter les loyers des professionnels de santé afin de favoriser leur fidélisation et d'éviter les départs.

Il propose de réitérer cette opération pour 2026

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet engagement et le maintien des loyers.

3.5 Loyer logement rue Marcel Dorigny

Délibération 26_15

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle le loyer de la maison située rue Marcel Dorigny a été révisé en 2025 avec l'IRL du 3^{ème} trimestre à la place du 1^{er} trimestre.

Il convient donc de faire une régularisation avec le bon calcul.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et valide la régularisation.

3.6 FDEA : travaux dissimulation des réseaux rue Jean Macé

Délibération 26_16

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les participations provisoires de la F.D.E.A. concernant la dissimulation des réseaux de la rue Jean Macé.

Le montant de la participation concernant le renforcement des réseaux de communications électroniques de la commune s'élève à 62 955,06 € de travaux et 700,00 € de maîtrise d'œuvre.

Celui de la participation concernant la dissimulation des fils nus dans cette rue de la commune s'élève à 35 206,57 € HT de travaux et 7 041,33 € HT de maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dégage les crédits nécessaires au 204182, décide d'amortir cette dépense sur 15 ans au prorata temporis et autorise le Maire à mandater le règlement des factures afférentes.

3.7 Tarif des accompagnants pour le repas des seniors

Délibération 26_17

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de facturer le repas des seniors à 50 € pour les accompagnants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3.8 Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police

Délibération 26_18

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé au Président du Conseil Départemental une aide dans le cadre du produit des amendes de police pour l'achat d'un cinémomètre d'une valeur de 7 420,80 €.

En effet, la limitation de vitesse n'étant pas respectée par certains conducteurs dans la commune et dans les communes voisines, l'achat mutualisé de ce matériel avec les communes voisines de Saint-Laurent, Gernelle, La Grandville, Ville-sur-Lumes et Lumes qui ont donné leur accord pourrait permettre de rappeler la réglementation de la vitesse.

Afin de valider la subvention il convient au Conseil de délibérer à ce sujet pour que la commune soit porteuse de ce projet d'acquisition afin de le mettre à disposition des forces de gendarmerie en charge de ce secteur.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser cette opération et approuve la sollicitation d'une aide financière du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de polices et plus largement de toute aide financière qui pourrait être sollicitée pour ce projet.

4 URBANISME

4.1 Bien sans maître

Délibération 26_19

Monsieur le Maire explique que la commune a identifié un bien sans maître. La parcelle AE 111 au lieu-dit « Le terme de Manicourt » d'une superficie de 819 m² qui pourrait intégrer le patrimoine communal.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à engager la procédure,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4.2 Présentation des plans d'aménagement du Lotissement l'Épigneau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans des revêtements et des réseaux réalisés par le cabinet DUMAY, concernant l'aménagement du Lotissement l'Épigneau. Il est prévu trente constructions privatives et dix locatives avec Espace Habitat. Le chantier débute immédiatement après la notification par PROTEAME aux entreprises attributaires des marchés publics.

5 COMMUNICATION DU MAIRE

5.1 Composition du bureau de vote pour les élections municipales

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se positionner sur les créneaux de tenue du bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

5.2 Information sur l'agence postale communale

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport comptable de l'agence postale communale de l'exercice 2025.

De plus, le loyer mensuel versé par La Poste passe à 1 211 € à partir du 1^{er} janvier 2026.

5.3 Rapport des commissions

École : il y a eu un exercice de risque majeur avec un confinement afin de simuler une fuite de gaz toxique.

CCAS : une vingtaine de personnes s'étaient inscrites au bus pathologique afin de faire des examens oculaires. Tout s'est très bien passé.

5.4 Agenda

Le 21 février 2026 : cérémonie de pose des panneaux du label « villes et communes sportives du Grand Est » à la salle polyvalente

Le 27 février 2026 : Assemblée Générale de la Batterie Fanfare Ardennaise

Le 03 mars 2026 : Présentation du circuit des Ardennes à Charleville-Mézières

Le 08 mars 2026 : Repas des seniors à la salle polyvalente

Le 10 mars 2026 : Conseil d'école

Les 15 et 22 mars 2026 : Élections municipales

6 QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance

Le Maire